

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél.: 01 55 82 88 75 – Fax: 01 48 51 62 50 –

E mail: <u>fd.equipement@cgt.fr</u> - Site: <u>www.equipement.cgt.fr</u>

Montreuil, le 6 février 2013

Madame Delphine BATHO, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Monsieur Fréderic CUVILLIER, ministre délégué des transports, de la mer et de la pêche

Objet : Demande d'audience aux Ministres sur la situation des personnels Equipement de la DGAC.

Madame la ministre, Monsieur le ministre délégué,

Le jeudi 12 février, les personnels Équipement de la DGAC manifesteront une nouvelle fois à l'appel de la CGT, au siège de la DGAC pour dénoncer leurs conditions de gestion déplorables et l'absence de reconnaissance au sein des services de cette direction.

Bref historique:

Des personnels à statut Équipement (plus de 500 agents dont 250 TSDD, 100 OPA et 100 ITPE placés sur le Budget Annexe de l'Aviation Civile) interviennent depuis de nombreuses années au sein de la DGAC. L'évolution de leur nombre est liée aux réorganisations successives des services bases aériennes depuis 2005.

Aujourd'hui les personnels Equipement interviennent principalement sur des missions de travaux, d'études ou d'expertise au STAC ou au SNIA identiques ou équivalentes à celles des corps équivalents DGAC mais avec des niveaux de rémunérations très différents. Si bien que ce sont les agents parmi les moins bien rémunérés de l'aviation civile.

Pour mémoire, la CGT avait obtenu du cabinet ministériel en 2000 le détachement-intégration des personnels administratifs Equipement dans les corps équivalents de l'aviation civile (en Centrale, puis au STAC et dernièrement au SNIA).

L'intégration des OPA de la DGAC en Ouvrier d'Etat est une mesure en débat depuis 2004. En 2009, suite à la modification du Statut Général, une majorité des personnels techniques a demandé un détachement ou intégration dans les corps équivalents de l'aviation civile (TSEEAC et IEEAC).

Il aura fallu près de deux ans avant que quelques détachements soient prononcés et encore de manière incomplète puisque les TSE détachés TSEEAC suite à une CAP de juillet 2011 ont reçu un arrêté ministériel de détachement mais encore aucun arrêté de la DGAC.

Après un certain nombre d'actions locales a eu lieu un rassemblement de plus d'une centaine d'agents au siège de la DGAC qui s'est tenu à l'appel de la CGT le 13 décembre 2011, débouchant notamment sur un groupe de travail au sein de la DGAC chargé de définir les moyens d'améliorer la situation. La seule mesure concrète annoncée était l'attribution d'une prime exceptionnelle telle qu'attribuée aux autres agents de la DGAC à l'été.

A ce jour, cette prime a été versée très partiellement excluant une majorité d'agent. Parallèlement, la question des personnels Equipement n'a pas été traitée dans le cadre de la phase de discussion pré-protocolaire au sein de la DGAC.

Tout ceci concourt à la colère et l'exaspération de ces personnels qui sont actuellement traités avec mépris par leur administration-employeur : la DGAC. Il aura fallu l'annonce d'une nouvelle action pour que la DGAC entre enfin en contact avec la DRH du MEDDE, soit en janvier 2013. C'est pourquoi ils attendent un signal des Ministres.

Concernant les conditions de gestion, elles sont appliquées à la carte. A titre d'exemple :

- Depuis les réorganisations des services bases aériennes en 3 phases successives (200, 2011 puis 2012) et malgré l'engagement de la DRH, aucune indemnité liée aux pertes de rémunérations (astreintes, ISH...) n'a été mise en place.
- Il aura fallu attendre le 18 décembre 2012 pour que se réunisse enfin une commission indemnitaire au sein de la DGAC (crée en 2007). Au passage, on peut déplorer que la commission se tienne alors que le reliquat d'ISS lié aux coefficients de modulation individuelle ait déjà été mis en paye. D'autant plus qu'il apparaît que l'harmonisation des pratiques au sein des différents services de la DGAC est quasi-inexistante.
- A ce jour, la prime de 165€ relative à la fusion des corps B Technique n'a toujours pas été payée et la DGAC a déclaré ne pas savoir comment le faire. Doit on s'inquiéter sur le complément indemnitaire des ex-emplois fonctionnels des TSE ?
- une majorité des OPA transférés ont été amenés à changer de fonction sans ouverture de concours pour les repositionner au sein de la classification. De même aucun concours n'a été organisé pour atteindre la haute maîtrise. Ainsi prêt de 20% des OPA de la DGAC se retrouvent avec une carrière bloquée en l'absence de concours.
- Les personnels techniques Equipement arrivant en mutation à la DGAC subissent un délai de carence de plusieurs mois avant régularisation du versement de leurs ISS...
- L'harmonisation des propositions de promotions est quasi-inexistante de la part de la DGAC.

Les revendications:

- Le respect et l'amélioration de leurs règles de gestion
- Le respect des engagements ministériels sur les pertes de rémunérations suite à la réorganisation des services bases aériennes mais également le paiement immédiat de la prime de 165 euros annoncé par la ministre suite au retard de la mise en place du NES à l'ensemble des techniciens, ainsi que le dispositif compensant les ex-chefs de subdivisions.
- Le respect des engagements de la DGAC par le paiement intégral à tous les agents Equipement en fonction à la DGAC au 1^{er} janvier 2012 selon les montants annoncés par catégorie suite à l'action syndicale du 13 décembre 2011.
- Que les détachements des techniciens prononcés dans le corps des TSEEAC soient réellement mis en oeuvre, en respectant les règles du statut général de la Fonction Publique (pas de conditionnement de l'intégration au passage des qualifications statutaires TSEEAC).

- L'acceptation sans condition des demandes de détachement dans les corps équivalents de la DGAC, des agents le demandant dans le cadre d'un calendrier réaliste.
- La mise en place d'une négociation sur l'harmonisation des rémunérations par un alignement sur les corps équivalents de la DGAC.
- Une amélioration de la mobilité dans les services DGAC pour les agents désirant poursuivre un parcours professionnel dans cette direction.
- L'amélioration de l'accès aux formations DGAC

C'est pourquoi, nous sollicitons une audience, dans la mesure du possible le 12 février jour d'action des personnels Equipement de la DGAC, afin d'aborder les moyens de faire évoluer cette situation.

Je vous prie, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre délégué, de bien vouloir recevoir l'expression de notre haute considération.

Pour la FNEE-CGT, Le Secrétaire Général.

Nicolas BAILLE